

doc
CA1
EA9
R120
FRE
1967
novembre



CANADA

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063644 0

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

JUL 19 2004

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

N° 120

(révision de novembre 1967)

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR AU CANADA

Le programme canadien de la santé et du sport amateur est consacré au sport amateur et à la détente physique, qu'il s'agisse des terrains de jeux ou des Jeux olympiques. Son objectif est d'accroître le nombre et l'habileté des participants à tous les niveaux d'activité compétitive et non compétitive.

Le programme a commencé en décembre 1961, lorsque la Loi sur la santé et le sport amateur est entrée en vigueur. Aux termes de cette Loi, administrée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le gouvernement fédéral consacre jusqu'à 5 millions de dollars à favoriser, promouvoir et développer la santé et le sport amateur. Les provinces, qui ont des programmes analogues, travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, entre elles, et avec d'autres municipalités. Le gouvernement fédéral leur rembourse une tranche des frais de participation au programme. Bien que le Gouvernement, à divers échelons, encourage et appuie le programme, ce sont habituellement des organismes non gouvernementaux qui prennent les initiatives.

D'après le programme, la santé est l'état dans lequel une personne peut atteindre le maximum de son rendement physique et intellectuel; quant au sport amateur, il consiste en toute activité sportive non rémunérée que l'on entreprend uniquement afin de se détendre physiquement, de se maintenir en bonne forme ou de se distraire.

Les objectifs du programme national de la santé et du sport amateur figurent à l'article 3 de la Loi sur la santé et le sport amateur (chapitre 59, Statuts du Canada, 1960-1961). Aux termes de cet article, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est formellement chargé de:

- a) Fournir une assistance susceptible de faciliter et intensifier la participation des Canadiens au sport amateur, national et international;
- b) pourvoir à la formation des entraîneurs et des autres personnes qui peuvent être nécessaires aux fins de la présente loi;
- c) fournir des bourses d'études pour aider à la formation du personnel requis;

- d) entreprendre des recherches ou des études sur la santé et le sport amateur, ou y aider;
- e) prendre des dispositions en vue de la tenue de conférences nationales et régionales, destinées à faciliter la réalisation des objets de la présente loi;
- f) sanctionner la consécration de la réussite dans le domaine de la santé et du sport amateur, par l'attribution ou la délivrance de certificats, citations ou distinctions particulières;
- g) préparer et distribuer des renseignements sur la santé et le sport amateur;
- h) offrir son concours ou sa collaboration à tout groupe désireux de servir les fins de la présente loi, et s'adjoindre l'appui de tout semblable groupe;
- i) coordonner les initiatives fédérales tendant à favoriser, promouvoir et développer la santé et le sport amateur, en coopération avec les autres ministères ou organismes du gouvernement du Canada ayant une semblable activité; et
- j) entreprendre, en ce qui concerne la santé et le sport amateur, les autres projets et programmes, y compris l'offre de services et de facilités ou une assistance à cet égard, qui sont de nature à favoriser et seconder les objets de la présente loi.

L'aide financière du gouvernement fédéral est accordée directement aux associations nationales pour des compétitions nationales et internationales, des projets nationaux de publicité et de formation des entraîneurs et des sportifs. Cette assistance est fournie aussi aux universités pour qu'elles effectuent des recherches sur la santé, et aux personnes particulièrement douées pour qu'elles poursuivent des études universitaires et postuniversitaires dans ces domaines. L'aide aux activités provinciales ou locales est accordée par l'entremise des gouvernements provinciaux qui ont signé avec le gouvernement fédéral un accord sur la santé et le sport amateur, aux termes duquel les autorités fédérales leur remboursent un certain pourcentage des dépenses encourues aux fins dudit accord.

En vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, l'aide fédérale peut être accordée pour la construction de centres régionaux ou provinciaux destinés à la formation sportive, en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur, et pour des bâtiments destinés aux sports locaux et à la détente physique.

Certaines dispositions d'aide financière aux projets locaux ont été mises en oeuvre, conformément à la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, appliquée par le ministère des Forêts.

Conseil consultatif national

Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur conseille le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les lignes de conduite

à adopter. Le Conseil se compose de trente membres, nommés pour une période d'au plus trois ans et choisis en raison de l'intérêt qu'ils portent aux activités appuyées par le programme et de l'expérience qu'ils ont acquise dans ces domaines. Il doit compter au moins un représentant de chaque province.

Le Conseil comprend des personnes qui possèdent de l'expérience dans les compétitions nationales et internationales, des professeurs d'éducation physique, des médecins, des directeurs de projets récréatifs et d'autres membres dont les connaissances spécialisées peuvent être un atout pour le Conseil.

Le Conseil, à titre de conseiller principal du ministre, étudie constamment les progrès réalisés en vertu du programme. Il examine les demandes de subventions et fait des recommandations à ce sujet. Il assure la liaison, par l'intermédiaire de comités, avec les organismes nationaux intéressés au sport amateur, à la santé et à la récréation.

Programme fédéral

Le programme fédéral se divise en quatre parties principales:

Subventions directes accordées à des organisations nationales ou à des activités d'intérêt national telles que la recherche ou les sports nationaux.

Bourses accordées pour des études professionnelles.

Subventions aux provinces pour appuyer et développer les activités aux niveaux provincial et local.

Services fournis par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, largement sous forme de conseils techniques et d'assistance publicitaire et éducative.

Subventions aux organisations nationales

Les subventions fédérales, accordées à quelque 50 organismes régisseurs des sports et à d'autres associations sportives administrant des programmes d'envergure et d'utilité nationales se chiffrent par plus d'un million de dollars par an.

La nécessité d'accroître les ressources relatives à la formation d'entraîneurs et de chefs d'équipe a été constamment soulignée aux termes du programme et, dans la mesure du possible, l'accent est mis sur ces activités lors de l'octroi de subventions aux organismes nationaux. Plusieurs de ces organismes régisseurs des sports reçoivent de l'aide pour améliorer les normes d'entraînement et, par l'entremise des provinces, pour multiplier les occasions de formation sportive de tout genre au Canada.

Outre les subventions accordées pour la formation sportive et les compétitions nationales, on en offre aussi pour des rencontres internationales. Elles permettent aux Canadiens de représenter leur pays aux Jeux olympiques, aux Jeux panaméricains, et aux Jeux de l'Empire et du Commonwealth britanniques, et aussi de participer à des compétitions parrainées par d'autres pays ou par d'autres organismes internationaux régisseurs des sports.

Une aide directe est accordée aussi pour des compétitions nationales et des subventions versées aux provinces favorisent les rencontres provinciales et locales.

Les organismes régisseurs des sports qui répondent aux conditions du programme et demandent de l'aide reçoivent des subventions pour leurs frais d'administration.

On accorde aussi une aide aux organismes qui s'intéressent principalement à l'aspect non compétitif des sports amateurs et de la santé afin qu'ils étendent et améliorent leurs services, y compris leurs projets d'observation et de recherche.

Compétitions nationales et internationales

Aux termes du programme, les autorités fédérales, provinciales et municipales appuient certains projets, par exemple les Jeux panaméricains de Winnipeg, en 1967, et les premiers Jeux d'hiver canadiens organisés dans la région de Québec en 1967 également.

Subventions à la formation et à la recherche

Formation post-universitaire

Le programme requiert un nombre toujours croissant d'enseignants qualifiés en matière d'éducation physique et de récréation. Depuis ses débuts, le programme accorde de l'aide aux étudiants dans ces domaines.

Trois formes de subventions sont octroyées pour des études professionnelles post-universitaires, à savoir:

Des bourses post-universitaires aux étudiants les plus brillants qui désirent obtenir une maîtrise ou un doctorat en éducation physique et science des loisirs;

des bourses de recherches post-universitaires aux personnes qui détiennent un doctorat en éducation physique, en science des loisirs ou en biologie, qui ont déjà apporté un concours important à la recherche sur la santé et qui désirent effectuer une enquête ou une étude spéciale afin d'enrichir le programme;

des bourses spéciales à des personnes plus âgées pour qu'elles poursuivent des études en matière d'administration ou dans d'autres domaines.

Le montant maximum des bourses de perfectionnement post-universitaire au niveau de la maîtrise est de \$2,000 par année, celui des bourses de doctorat de \$2,000 par année pour deux ans; le montant maximum des bourses de perfectionnement après le doctorat est de \$4,000 par an et celui des bourses spéciales de \$500 par mois. Des indemnités de voyage sont versées aussi et, au niveau des bourses de doctorat, une allocation de \$500 est accordée aux gens mariés.

Le Comité des bourses d'études du Conseil consultatif national examine les demandes d'assistance. Le Comité se compose de membres du personnel supérieur des écoles d'éducation physique et de hauts fonctionnaires des ministères provinciaux de la santé; les bourses sont attribuées par le ministre suivant les recommandations de ce Comité.

Formation universitaire

Le ministre, sur la recommandation des autorités provinciales, offre des bourses d'études universitaires en éducation physique et en science des loisirs dans le cadre du programme national de la santé et du sport amateur. Des bourses de \$500 peuvent être accordées à des étudiants doués inscrits en première année dans une école reconnue¹. Des bourses d'une valeur maximum de \$500 peuvent être versées à des étudiants qui font des progrès satisfaisants et qui ont besoin d'une aide financière, quelle que soit leur année scolaire.

Recherches

Des subventions sont accordées aux chercheurs qui désirent étudier des questions relatives à l'aptitude physique. Elles comprennent l'étude des programmes d'autres pays en matière de sports, d'aptitude physique et de loisirs, la science des sports, des effets de divers facteurs psychologiques ou physiologiques sur les athlètes, l'examen de la motivation dans le domaine du sport et de l'aptitude physique, ou l'étude des facteurs sociaux ou ambiants qui influent sur ce genre d'activités. Des centres pour certaines de ces études ont été établis dans trois universités canadiennes. L'Université de l'Alberta, l'Université de Montréal et l'Université de Toronto emploient à plein temps des chercheurs expérimentés, des techniciens et des aides diplômés pour des études intensives dans les domaines de l'aptitude physique et de la santé.

Programme fédéral-provincial

Rôle des provinces

Les provinces reçoivent chaque année des subventions fédérales d'une valeur d'un million de dollars pour le développement des programmes provinciaux de la santé et du sport amateur. Aux termes des accords, le Gouvernement fédéral rembourse à la province un certain pourcentage du coût des projets, à l'exception des projets d'aide aux étudiants, dont les frais sont entièrement assumés par les autorités fédérales. Les subventions varient à partir d'un peu plus de \$35,000 par année pour les territoires et les plus petites provinces, jusqu'à un peu plus de \$200,000 pour les plus grandes provinces.

Les programmes provinciaux financés par les subventions comportent une grande variété d'activités propres à promouvoir la santé et le sport amateur au sein de chaque province. Les programmes sont mis en oeuvre en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral, les organismes régisseurs des sports et d'autres organismes nationaux, et avec les directeurs municipaux des loisirs qu'on trouve dans tous les grands centres.

¹ Pour les universités offrant un diplôme ou des cours post-universitaires en éducation physique ou en science des loisirs, voir l'Annexe II.

La direction municipale des loisirs coordonne les efforts et les ressources locales, assure la continuité des activités des organismes bénévoles et oriente la collectivité vers des programmes récréatifs à longue portée.

Les idées et les programmes émanent en général de la direction municipale des loisirs où l'on connaît mieux les besoins du public. Le directeur municipal des loisirs assure la liaison des activités qui permettent à chaque citoyen de se maintenir en bonne forme.

Les subventions fédérales versées aux directions provinciales atteignent et aident les collectivités à travers le Canada. Les subventions sont affectées à une grande variété de projets dont l'aide aux étudiants, l'aide aux épreuves sportives, l'emploi du personnel supplémentaire requis par les nouveaux services, l'achat de matériel d'entraînement, et surtout l'aide aux ateliers, aux cliniques, aux conférences et aux écoles, à la formation d'entraîneurs et de chefs d'équipe, en vue de favoriser et d'élaborer de meilleures méthodes d'entraînement, d'arbitrage, d'instruction et d'administration.

Services

Services d'information

Les travaux documentaires publiés dans le cadre du programme comprennent des moyens visuels tels que films et bandes d'images à l'intention des entraîneurs, des guides éducatifs sur les sports et les loisirs, des renseignements techniques sur la construction et l'usage des installations. Ces travaux sont préparés en collaboration étroite avec les associations de sports et de loisirs.

La production d'une série d'ensembles documentaires, en tant que sources sûres de documentation sur les activités typiquement canadiennes, a reçu une attention particulière. Chaque ensemble allie films et textes pour assurer une instruction experte et comprend un manuel illustré, un film publicitaire destiné à éveiller l'intérêt public, des films fixes et des films en boucles qui illustrent des techniques sportives.

Le premier ensemble documentaire de la série, intitulé *Patinage artistique*, a été publié en novembre 1963. Ce documentaire a remporté le premier prix de la catégorie "sports, loisirs, et éducation physique" au Festival du Film américain de 1964. Depuis lors, on a produit chaque année d'autres ensembles documentaires sur le ski, le camping en famille, le jeu de crosse, les sports nautiques et les services récréatifs.

Services de consultation et de coordination

Une des réalisations importantes du programme national est le rôle de coordination que joue le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par l'intermédiaire de la Direction de la santé et du sport amateur. Les conseillers de la Direction travaillent en collaboration étroite avec les organismes nationaux régisseurs des sports, avec les associations professionnelles et avec d'autres organismes et donnent, sur demande, des conseils pour l'élaboration des activités et l'emploi des fonds.

Les comités du Conseil consultatif national et les dirigeants des organismes régisseurs des sports et des organisations nationales se réunissent

fréquemment pour définir les secteurs-problèmes, en délibérer et élaborer des plans d'action.

Un Comité fédéral-provincial composé de fonctionnaires, sous la présidence du sous-ministre du Bien-être social, fournit des renseignements sur les aspects gouvernementaux du programme dont il assure la coordination.

En vertu de la Loi, la coordination des travaux des autres organismes fédéraux qui s'intéressent à la santé et aux sports amateurs relève aussi du ministère.

Alberta

Directeur
Direction de la récréation
Ministère de la Santé
Edmonton

RP/A

Saskatchewan

Directeur de l'éducation permanente
Ministère de l'Éducation
Saskatchewan House
Avenue Macdonald
Regina

Manitoba

Directeur
Santé et sport amateur
Ministère provincial
du Bien-être social
Winnipeg

Ontario

Administrateur
Division des programmes publics
Direction des écoles et services spéciaux
Ministère de l'Éducation
Toronto

Québec

Directeur provincial
Sports et récréation
Ministère de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nouveau-Brunswick

Directeur de la Jeunesse
Ministère de la Jeunesse et
du Bien-être social
Fredericton

Nouvelle-Écosse

Inspecteur de l'Éducation physique
et de la Récréation
Ministère de l'Éducation
Halifax

fréquentement pour définir les secteurs-problèmes, en délibérer et élaborer des plans d'action.

Un Comité fédéral-provincial composé de fonctionnaires, sous la présidence du sous-ministre du Bien-être social, fournit des renseignements sur les aspects gouvernementaux du programme tout en assurant la coordination.

En vertu de la loi, la coordination des travaux des autres organismes se maintient en bonne et due forme. Le fédéral s'intéresse à la santé et aux sports amateurs relayés aussi du ministère de l'Éducation. Les subventions sont affectées aux étudiants, aux services sportifs, aux nouveaux services, aux cliniques, et surtout aux ateliers de formation d'entraîneurs et de dirigeants. Les conférences et ateliers de perfectionnement de méthodes d'entraînement, d'administration, et d'achat de matériel sont aussi favorisés.

Services

Services d'information

Les travaux documentaires publiés dans le cadre du programme comprennent les moyens visuels tels que films et bandes d'images à l'intention des entraîneurs, des guides éducatifs sur les sports et les lois, des renseignements techniques sur la construction et l'usage des installations. Ces travaux sont préparés en collaboration étroite avec les associations de sports.

La production de certains documents, en tant que sources de documentation sur les activités typiquement canadiennes, a reçu une attention particulière. Un film et des textes ont été publiés pour assurer une meilleure compréhension de l'entraînement. Un film publicitaire destiné à développer l'intérêt pour les sports a été produit et diffusé.

Le premier livre de référence de la série, intitulé "Sports canadiens", a été publié en novembre 1964. Ce livre a remporté le premier prix de la catégorie "sports" au Festival du Film canadien de 1964. Depuis lors, de nombreux autres livres ont été publiés et diffusés sur le ski, le hockey, le tennis, le golf, le baseball et les services sportifs.

Services de consultation et de formation

Un des objectifs de la série est de fournir des services de consultation et de formation aux entraîneurs, aux dirigeants et aux bénévoles. Ces services sont offerts par le biais de conférences, de ateliers, de séminaires et de consultations individuelles. Les services de formation sont offerts aux entraîneurs et aux dirigeants des clubs amateurs. Les services de consultation sont offerts aux bénévoles des clubs amateurs.

Les services de formation et de consultation sont offerts par le biais de conférences, de ateliers, de séminaires et de consultations individuelles.

- 2 -

Fonctionnaires préposés
aux programmes de la santé
et du sport amateur
dans les provinces

Colombie-Britannique	<p>Directeur Direction des programmes publics Ministère de l'Éducation Victoria</p>
Alberta	<p>Directeur Direction de la récréation Ministère de la Jeunesse Edmonton</p>
Saskatchewan	<p>Directeur de l'éducation permanente Ministère de l'Éducation Saskatchewan House Avenue Dewdney Regina</p>
Manitoba	<p>Directeur Santé et sport amateur Ministère provincial du Bien-être social Winnipeg</p>
Ontario	<p>Administrateur Division des programmes publics Direction des écoles et services spéciaux Ministère de l'Éducation Toronto</p>
Québec	<p>Directeur provincial Sports et récréation Ministère de l'Éducation Hôtel du Gouvernement Québec</p>
Nouveau-Brunswick	<p>Directeur de la Jeunesse Ministère de la Jeunesse et du Bien-être social Fredericton</p>
Nouvelle-Écosse	<p>Inspecteur de l'Éducation physique et de la Récréation Ministère de l'Éducation Halifax</p>

Île-du-Prince-Édouard

Directeur de l'Éducation physique
et des Études sur les effets de l'alcool
Ministère de l'Éducation
Charlottetown

Terre-Neuve

Directeur de la santé
Ministère des Affaires provinciales
Saint-Jean

Territoires du Nord-Ouest

Directeur des activités récréatives des
Territoires du Nord-Ouest
Fort Smith

Territoire du Yukon

Coordonnateur
Programme de la santé et du sport amateur
Whitehorse

Directeur de l'éducation permanente
Ministère de l'Éducation
Saskatchewan House
Avenue Dewdney
Regina
Saskatchewan

Directeur
Santé et sport amateur
Ministère provincial
du Bien-être social
Winnipeg
Manitoba

Administrateur
Division des programmes publics
Direction des écoles et services spéciaux
Ministère de l'Éducation
Toronto
Ontario

Directeur provincial
Sports et récréation
Ministère de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec
Québec

Directeur de la jeunesse
Ministère de la Jeunesse et
du Bien-être social
Fredericton
Nouveau-Brunswick

Inspecteur de l'Éducation physique
et de la Récréation
Ministère de l'Éducation
Halifax
Nouvelle-Écosse

Universités canadiennes décernant des diplômes
en Éducation physique et en Science des loisirs

Université de la Colombie-Britannique
Vancouver (C.-B.)

Université de l'Alberta
Calgary (Alb.)

Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)

Université de la Saskatchewan
Saskatoon (Sask.)

Université du Manitoba
Winnipeg (Man.)

Université de Windsor
Windsor (Ont.)

Université Western Ontario
London (Ont.)

Université de Waterloo
Waterloo (Ont.)

Université de Guelph
Guelph (Ont.)

Université McMaster
Hamilton (Ont.)

Université de Toronto
Toronto (Ont.)

Université Queen's
Kingston (Ont.)

Université d'Ottawa
Ottawa (Ont.)

Université de Montréal
Montréal (P. Qué.)

Université McGill
Montréal (P. Qué.)

Université de Sherbrooke
Sherbrooke (P. Qué.)

Université Laval
Québec (P. Qué.)

Université du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

Université Dalhousie
Halifax (N.-É.)

Université Saint-François-Xavier
Antigonish (N.-É.)

Université Memorial de Terre-Neuve
Saint-Jean (T.-N.)

Université de Sherbrooke
Sherbrooke (P. Qué.)

Université McGill
Montréal (P. Qué.)

Université de Montréal
Montréal (P. Qué.)

Université d'Ottawa
Ottawa (Ont.)

Université Queen's
Kingston (Ont.)

Université de Toronto
Toronto (Ont.)

Université McMaster
Hamilton (Ont.)

Université de Guelph
Guelph (Ont.)

Université de Waterloo
Waterloo (Ont.)

Université Western Ontario
London (Ont.)

Université de Windsor
Windsor (Ont.)

Université du Manitoba
Winnipeg (Man.)

Université de la Saskatchewan
Saskatoon (Sask.)

Université de l'Alberta
Edmonton (Alb.)

Université de l'Alberta
Calgary (Alb.)

Université de la Colombie-Britannique
Vancouver (C.-B.)

Organismes régisseurs des sports

Association canadienne de ceinture noire du Kodokan
Association canadienne de natation amateur
Association canadienne des joueurs de crosse
Association canadienne de ski nautique
Association canadienne des concours hippiques
Association canadienne des lanceurs de fer à cheval
Association canadienne de badminton
Association canadienne de basket-ball amateur
Association canadienne de bob-sleigh et de toboggan amateur
Association canadienne de canoë
Association canadienne de canotage amateur
Association canadienne de cricket
Association canadienne de football amateur
Association canadienne de hockey amateur
Association canadienne de hockey sur gazon
Association canadienne de softball
Association canadienne de patinage artistique
Association canadienne de patinage de vitesse amateur
Association canadienne de ping-pong
Association canadienne de ski amateur
Association canadienne de soccer
Association canadienne de tennis sur gazon
Association canadienne de tir à l'arc
Association canadienne de volley-ball
Association canadienne de yachting

Association canadienne féminine de hockey sur gazon

Association de curling du Dominion

Association des Conseils canadiens du sport sous-marin

Association de vol à voile du Canada

Association royale canadienne des joueurs de golf

Club alpin du Canada

Club des parachutistes du Canada

Congrès canadien des quilles

Conseil canadien du jeu de boules

Fédération canadienne bouliste

Fédération canadienne de hand-ball par équipes

Fédération des tireurs du Canada

Fédération nationale de base-ball amateur

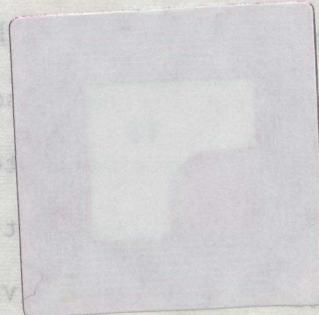
Union canadienne des golfeuses

Union canadienne des raquetteurs

Union canadienne du sport intercollégial

Union des joueurs de rugby du Canada

Union du sport amateur du Canada



Organismes de sports multiples

Association canadienne des jeux de l'Empire et du Commonwealth britanniques

Association olympique canadienne

Comité des Jeux panaméricains

Fédération canadienne du sport amateur

ANNEXE V

Associations professionnelles

Association canadienne de la santé, de l'éducation physique et des loisirs

Association médicale canadienne

Association des parcs et de la récréation du Canada

Autres organismes nationauxdont les Programmes concernent la santéet le sport amateur

Association canadienne des auberges de la jeunesse

Association canadienne des Centres de loisirs

Association canadienne de camping

Boys' Clubs

Conseil national des YMCA du Canada

Conseil national des YWCA du Canada

Fédération canadienne des patrouilleurs-skieurs

Guides catholiques du Canada

Guides du Canada

Légion royale canadienne

Scouts catholiques du Canada

Scouts du Canada

Société royale de sauvetage du Canada